

COMMUNE DE LASSAY SUR CROISNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019 ET DES BUDGETS ANNEXES 2019

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

annexe : extrait du CGCT

BUDGET PRINCIPAL

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 14 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de salle, loyers de logements communaux, concessions cimetières...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 représentent 233 538 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 29.60 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent 233 538 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

DGF 2017 : 25 498 €

DGF 2018 : 25 336 €

DGF 2019 : 25 067 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : pour 2017 = 99 362 €, pour 2018 = 99 469 €, pour 2019 = 101 629 €

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

Pour 2016 = 7 557.16 €

Pour 2017 = 6 646.13 €

Pour 2018 = 6 521.64 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
002	Résultat reporté	25 917.48 €
011	Charges à caractère général	82 810,00 €
012	Charges de personnel	67 550,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €
042	Opérations de transfert entre sections	13 661.00 €
65	Autres charges de gestion courante	41 937,00 €
66	Charges financières	1 662.52 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
Total		33 538.00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
013	Produits de gestion courante	0.00 €
70	Produits des services du domaine	450,00 €
73	Impôts et taxes	127 887,00 €
74	Dotations, subventions	97 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 901,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
Total		233 538,00 €

c) La fiscalité : les taux des impôts locaux pour 2019 *concernant les ménages* :

. Taxe d'habitation	17.23 %
. Taxe foncière sur le bâti	23.44 %
. Taxe foncière sur le non bâti	53.79 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 101 629 €

d) Les dotations de l'Etat : DGF, DSR et DNP

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 40 216.00 €, soit une baisse de 0.43 % par rapport à l'an passé.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses investissement
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	14 597,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	219 551,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Total		235 648,00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes investissement
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	70 855,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 661,00 €
10	Dotations	20 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
13	Subventions d'investissement	131 132,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Total		235 648,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Signalétique
- Eclairage public
- Travaux voirie
- Travaux église : réfection du portail ouest et peintures murales.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : /
- de la DRAC : 79 000
- du Département : 51 880,00 €
- Autres : 252 €

IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

A) Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à 233 538,00 €

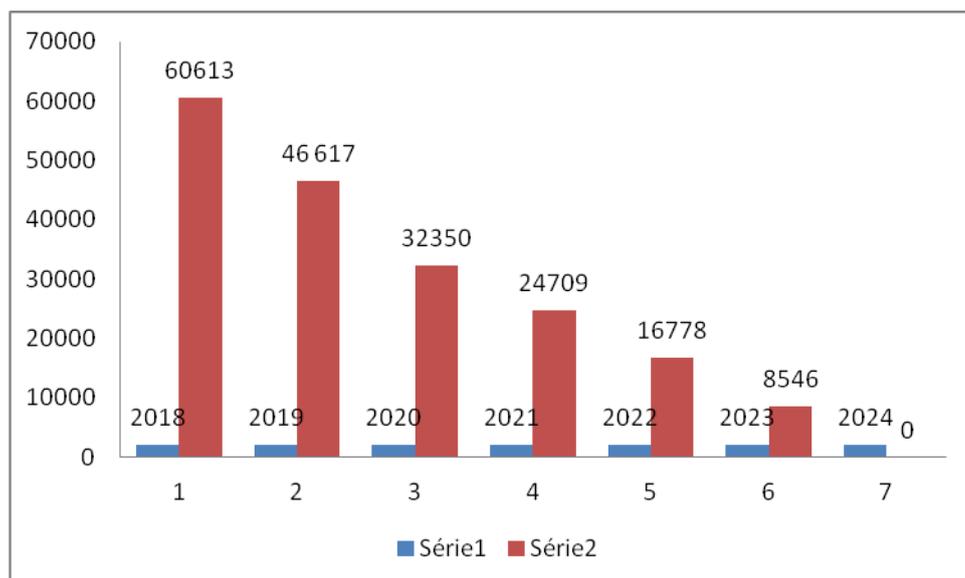
B) Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à 235 648,00 €
réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2018	:	0,00 €
nouveaux crédits	:	235 648,00 €
TOTAL	:	235 648,00 €
- Recettes : crédits reportés 2018	:	0,00 €
Excédent reporté	:	70 855,00 €
nouveaux crédits	:	164 793,00 €
TOTAL	:	235 648,00 €

a) Principaux ratios

dépenses réelles de fonctionnement/population	898,22 €
produits des impositions directes/population	491,87 €
recettes réelles de fonctionnement/population	898,22 €

b) Etat de la dette (capital restant dû)



BUDGETS ANNEXES

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère général	61 800,00 €
012	Charges de personnel	0,00 €
014	Atténuation de produits	6 000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00 €
042	Opérations de transfert entre sections	18 517,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	21,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
Total		97 338,00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
002	Excédents antérieurs reportés	54 635,04 €
013	Produits de gestion courante	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	711,00 €
70	Ventes de produits fabriqués	41 991,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,96 €
Total		97 338,00 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses investissement
001	Solde d'exécution négatif	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	711,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	38 305.00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Total		39 016,00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes investissement
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 498.12 €
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 517.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.88 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Total		39 016,00 €

Principal projet de l'année 2019 :

Réseaux

BUDGET LE PRIEURE

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère général	20 509,00 €
012	Charges de personnel	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00 €
042	Opérations de transfert entre sections	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
Total		40 509.00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
002	Excédents antérieurs reportés	34 228,87 €
013	Produits de gestion courante	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €
70	Ventes de produits fabriqués	0,00 €
73	Impôts et taxes	280,00 €
74	Dotations, subventions	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,13 €
Total		40 509,00 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses investissement
001	Solde d'exécution négatif	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Total		20 000,00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes investissement
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Total		20 000,00 €

Principal projet 2019 :

Réfection du logement

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère général	6 100,00 €
012	Charges de personnel	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00 €
042	Opérations de transfert entre sections	,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	3 637,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
Total		29 737,00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
002	Excédents antérieurs reportés	16 666.95 €
013	Produits de gestion courante	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €
70	Ventes de produits fabriqués	0,00 €
73	Impôts et taxes	70,00 €
74	Dotations, subventions	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	13 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,05 €
Total		29 737,00 €

INVESTISSEMENT

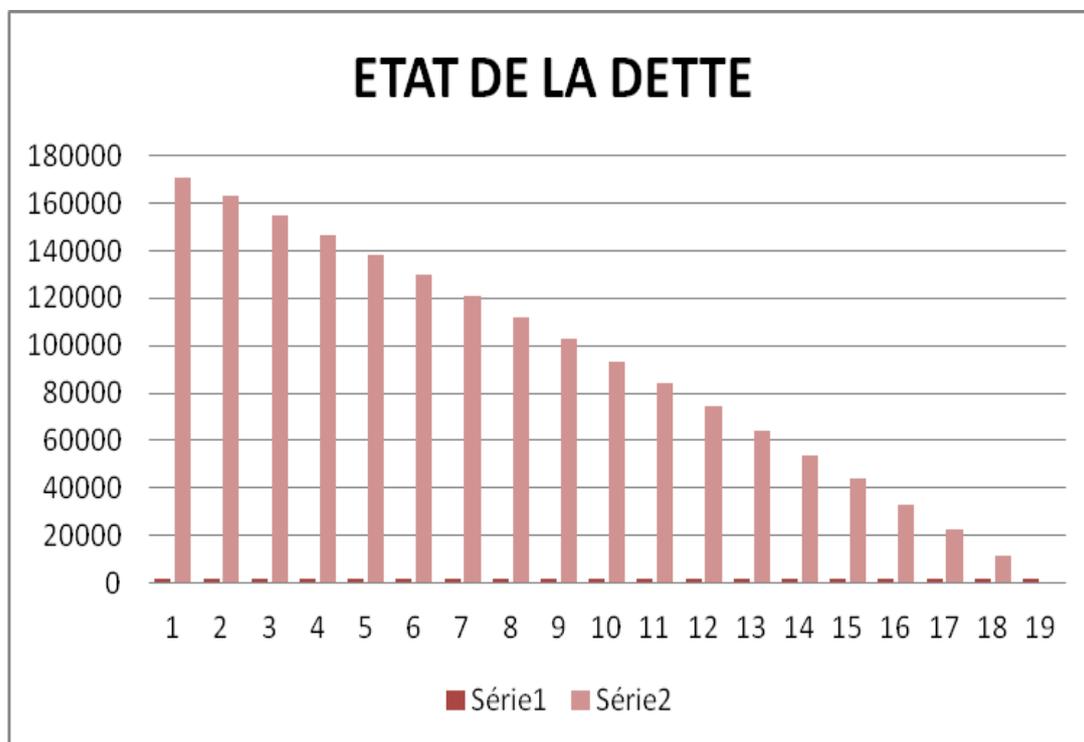
Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses investissement
001	Solde d'exécution négatif	8 244.13 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	11 000.87 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Total		28 245,00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes investissement
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 244.13 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,87 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Total		28 245,00 €

Principal projet 2019 :

Réfection des logements

Etat de la dette (capital restant dû)



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Lassay sur Croisne, le 26 mars 2019

Le Maire,
F. GAUTRY

Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.